

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2106

29 août 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| 3W Network S.A. | 101047 | FMC Finance VI S.A. | 101087 |
| 45 Orfeo S.A. | 101045 | Fondation de l'Architecture et de l'Ingé- nerie, Luxembourg | 101074 |
| Acheron Portfolio Corporation (Luxem- bourg) | 101048 | Frohboesestrasse S.à r.l. | 101042 |
| Actio | 101043 | GFI Software S.A. | 101076 |
| Administration and Finance Corporation | 101045 | Grossglockner S.à r.l. | 101046 |
| Aequitas Europe 2 S.à r.l. | 101044 | Haydn S.à r.l. | 101049 |
| Aequitas Europe 3 S.à r.l. | 101044 | Ishti | 101052 |
| A&G Global Sicav | 101050 | ISP LUX S.A. | 101078 |
| A&G Luxembourg AM, S.A. | 101049 | JM-Key-CTO S.à r.l. | 101081 |
| Agroma | 101049 | Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l. ... | 101085 |
| Alza Imo Invest S.A. | 101045 | LANDIMMO Real Estate S.à r.l. | 101065 |
| Anchorage Capital Luxembourg S.à r.l. . | 101044 | Polenergia International S.à r.l. | 101085 |
| Andrea S.A. | 101050 | Promocar S.à r.l. | 101047 |
| Anglo American Exploration Luxembourg | 101050 | Ruobel International Construct S.à r.l. . | 101042 |
| Antlia Logistics S.à r.l. | 101044 | Schönbrunn S.à r.l. | 101048 |
| Arcades International S.A. | 101051 | Spark Energy Solutions S.à r.l. | 101073 |
| A.R.H. Limited | 101051 | St. Stephan S.à r.l. | 101046 |
| A.R.H. Limited | 101045 | SVMF Lux SPV S.à r.l. | 101043 |
| Armodios S.à r.l. | 101071 | Tavares-Construct International S.à r.l. | 101047 |
| Arsenal S.A., société de gestion de patri- moine familial | 101044 | Topsi 1 S.à r.l. | 101043 |
| Artal Group S.A. | 101051 | UNM Holdings S.à r.l. | 101050 |
| Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) III S.à r.l. | 101088 | Wandpark Gemeng Hengischt S.A. | 101046 |
| Boutique Amour GmbH | 101045 | West Fields Consolidated S.A., SPF | 101043 |
| Capimmo S.A. | 101049 | Wine Not s.à r.l. | 101046 |
| Ceraminvest S.A. | 101073 | Woulsear S.A. | 101042 |
| Chorus S.A. | 101087 | WP Merger S. à r.l. | 101050 |
| CLS Palisade S.à r.l. | 101071 | WP Roaming III S.à r.l. | 101051 |
| Credo S.A. | 101088 | WP Roaming I S.à r.l. | 101047 |
| De Cante S.A. | 101063 | WP Roaming S.à r.l. | 101052 |
| Ease International S.A. | 101063 | WP Roaming V S.à r.l. | 101051 |
| Etablissements L. Rossi S.à r.l. | 101074 | Xellent S.à r.l. | 101048 |
| Expert Immo S.à r.l. | 101071 | Xylem Global S.à r.l. | 101087 |
| First Solid Rock Portfolio S.à r.l. | 101088 | Yum ! Restaurants International Manage- ment S.à r.l. | 101048 |
| | | Zidal Properties Sàrl | 101042 |

Frohboesestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.600.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.124.

—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094676/16.

(130114837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Ruobel International Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 35.394.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*Par jugement du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- RUOBEL INTERNATIONAL CONSTRUCT S.à r.l. ayant eu son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2013094694/15.

(130114999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Woulsar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.916.

—
Rectificatif du 04/07/2013 L130110701

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093733/11.

(130114450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Zidal Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.276.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013093752/12.

(130114088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

West Fields Consolidated S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.460.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 14 juin 2013

- Il est pris acte de la démission de Madame Isabelle SCHUL de son mandat d'administrateur avec effet à ce jour.
- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

WEST FIELD CONSOLIDATED SPF S.A.

J-R. BARTOLINI / M. LENOIR

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2013093735/17.

(130114249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2013093677/11.

(130114166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

SVMF Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.568.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093666/11.

(130113902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Gianluigi SAGRAMOSO de son poste d'administrateur avec effet au 2 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 5 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013094771/15.

(130115640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Anchorage Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 164.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013094765/10.

(130115517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Antlia Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.918,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 106.998.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Antlia Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013094766/12.

(130115355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013094759/11.

(130115173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013094758/11.

(130115197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094769/10.

(130114903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

45 Orfeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.018.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013094741/10.

(130115826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 16.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094745/10.

(130115635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Administration and Finance Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 5.920.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013094774/10.

(130115579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.259.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Alfonso GARCIA.

Référence de publication: 2013094799/10.

(130115382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Boutique Amour GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 38.951.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013094872/14.

(130115929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Grossglockner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.722.

—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094678/16.

(130114807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Wandpark Gemeng Hengischt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 2, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.804.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A.

Référence de publication: 2013094704/10.

(130115466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Wine Not s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.831.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WINE NOT s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013094706/11.

(130114808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

St. Stephan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.782.

—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094698/16.

(130114880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Tavares-Construct International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R.C.S. Luxembourg B 35.121.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- TAVARES-CONSTRUCT INTERNATIONAL S.à r.l. ayant eu son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2013094700/16.

(130114990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Promocar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 88.059.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée PROMOCAR, S.à.r.l., préqualifiée et a mis les frais à la charge de la masse.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Donald VENKATAPEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013094693/16.

(130114699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.513.800,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 108.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Roaming I S.à r.l.

Mr. Guy Sochovsky

Manager

Référence de publication: 2013094708/12.

(130115229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

3W Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 141.247.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013093756/10.

(130114324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.712.500,00.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.772.—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094697/16.

(130114884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 129.880.—
Rectificatif du dépôt L130101150 déposé le 21/06/2013

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094752/11.

(130115310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.426.—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Johannes de Zwart

Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2013094726/13.

(130115926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Xellent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.
R.C.S. Luxembourg B 108.169.—
Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013094713/13.

(130115270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.745.

—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094680/16.

(130114805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Capimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 129.897.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2012

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenues en date du 5 octobre 2012 que:

Première résolution

Monsieur Dos Santos Martins José a été révoqué avec effet au 1^{er} octobre 2012 de sa fonction d'administrateur délégué.

Deuxième résolution

Monsieur Giacometti Thierry a été révoqué avec effet au 1^{er} octobre 2012 de sa fonction d'administrateur délégué.

Troisièmement

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Signature.

Référence de publication: 2013094662/16.

(130114810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Agroma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 171.330.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094782/10.

(130115655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

A&G Luxembourg AM, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 167.203.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094748/9.

(130115263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 278.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Merger S.à r.l.

Mr. Guy Sochovsky

Manager

Référence de publication: 2013094707/12.

(130115227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

A&G Global Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1252 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.839.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094747/10.

(130115262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013094810/10.

(130115629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

UNM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 734.774.040,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.038.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013093717/11.

(130113848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Andrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013094804/11.

(130115212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.759.250,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Roaming III S.à r.l.
Mr. Guy Sochovsky
Manager

Référence de publication: 2013094709/12.

(130115231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

WP Roaming V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 301.350,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Roaming V S.à r.l.
Mr. Guy Sochovsky
Manager

Référence de publication: 2013094711/12.

(130115228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Artal Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.470.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094821/9.

(130114929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Arcades International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Patton.
R.C.S. Luxembourg B 149.713.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094815/9.

(130115894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 16.080.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094744/11.

(130115634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.903.850,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Roaming S.à r.l.

Mr. Guy Sochovsky

Manager

Référence de publication: 2013094710/12.

(130115232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Ishti, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 178.628.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July.

Before Us, Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Yoram Hacohen, born on 1 March 1970 in Canada, professionally residing at 8 King David Street, POB 890, Jerusalem 91008 (Israel);

hereby represented by Ms Emmanuelle Bauer, Attorney-at-Law at the Brussels and Luxembourg Bars, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed, which, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to enact the following Articles of Association of the private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated as follows.

Preliminary Title - Definitions and Interpretation

In these Articles of Association, except where the context requires otherwise, the following words and expressions shall have the respective meaning set out below:

| | |
|---------------------------|---|
| “Accounting Period” | a period (i) beginning on the date of incorporation of the Company in the case of the first accounting period and in the case of a subsequent accounting period on 1 January in the relevant year and (ii) ending on the 31 December of the same year or, in the case of the final accounting period, on the date on which the Company is liquidated; |
| “Affiliate” | any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with, such other Person; |
| “Articles of Association” | the articles of association of the Company, as amended from time to time; |
| “Board of Managers” | the board of Managers of the Company, if any, as appointed from time to time; |
| “Business Day” | each day, except any Saturday, Sunday or public holiday, upon which banks are generally open for business in Luxembourg; |
| “Company” | Ishti, a company incorporated under the form of a private limited company (société à responsabilité limitée); |
| “Companies Law” | the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time; |
| “EUR” | the Euro, the lawful currency of the Economic and Monetary Union of the European Union; |
| “General Meeting” | any regularly constituted meeting of Shareholders, if any; |
| “Manager” | the sole manager or any member of the Board of Managers, if any,, as appointed from time to time; |
| “Ordinary Majority” | a vote by Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the corporate capital of the Company; |

| | |
|--------------------|---|
| “Person” | any natural or legal body, including any individual natural person, firm, company, corporation, government, state or agency of a state or any association, trust or partnership (whether or not having separate legal personality) or two or more of the foregoing; |
| “Share” | each share (part sociale) in the capital of the Company; |
| “Shareholder” | any holder of any one or more Shares; |
| “Special Majority” | a vote by a majority of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital of the Company; such vote may be cast in front of a Luxembourg notary public as and when applicable. |

In these Articles of Association, the following shall be construed as follows:

(a) Article and paragraph headings used in these Articles of Association are inserted for ease of reference only and shall not affect construction.

(b) References to "writing" or "written" includes any non-transitory form of visible reproduction of words.

(c) References to times of the day are to that time in Luxembourg and references to a day are to a period of twenty-four (24) hours running from midnight.

(d) References to the word "include" or "including" (or any similar term) are not to be construed as implying any limitation and general words introduced by the word "other" (or any similar term) shall not be given a restrictive meaning by reason of the fact that they are preceded or followed by words indicating a particular class of acts matters or things.

(e) Except where the context specifically requires otherwise words importing one gender shall be treated as importing any gender, words importing individuals shall be treated as importing corporations and vice versa, words importing the singular shall be treated as importing the plural and vice versa, and words importing the whole shall be treated as including a reference to any part thereof.

(f) References to statutory provisions or enactments shall include references to any amendment, modification, extension, consolidation, replacement or re-enactment of any such provision or enactment (whether before or after the date of these Articles of Association), to any previous enactment which has been replaced or amended and to any regulation, instrument or order or other subordinate legislation made under such provision or enactment.

I. Main Corporate Features

Art. 1. Form - Name.

1.1 The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Law and these Articles of Association.

1.2 The Company shall exist under the corporate name of "Ishti".

1.3 All documents drafted by the Company and addressed to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company, the words "S.à r.l." or "société à responsabilité limitée", as well as the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies registry as well as the corporate capital of the Company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the sole Manager or the Board of Managers, if any.

2.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

2.4 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole Manager or the Board of Managers, if any.

2.5 Where the sole Manager or the Board of Managers, if any, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the means of communication between such office and Persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a company incorporated in Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect

real estate investments and hold and operate such investments, and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings or issues of debt or equity securities to its Affiliates or any other companies or Persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings or obligations and undertakings of any other company or Person, and, generally, for its own benefit or the benefit of any other company or Person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may also render assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise, including, on an ancillary basis, marketing and administrative assistance, to its subsidiaries and affiliated companies.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its corporate object to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders adopted at the Special Majority.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares in registered form having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Shareholders adopted at the Special Majority.

Art. 6. Shares.

6.1 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint co-owners must appoint a sole Person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among Shareholders. The transfer of Shares (inter vivos) to non-Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting adopted at the Special Majority. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4 A register of Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by a sole Manager or by the Board of Managers, if any. The Shareholders shall determine his/their remuneration and the term of his/their office. The Manager(s) need(s) not be Shareholders.

7.2 Any Manager may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the General Meeting adopted at the Ordinary Majority.

Art. 8. Powers of the Manager(s).

8.1 All powers not expressly reserved by the Companies Law or these Articles of Association to the Shareholders shall be within the competence of the sole Manager or the Board of Managers, if any, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the sole Manager or the Board of Managers, if any., or in accordance with article 10.2 of these Articles of Association.

Art. 9. Procedure.

9.1 In case the Company is managed by a Board of Managers, it shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3 No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers given by any suitable written means of communication. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

9.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy by any suitable written means of communication. A Manager may also appoint another Manager as his proxy by any other non-written means of communication, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

9.6 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by any suitable written means of communication.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole Manager or, in case the Company is managed by the Board of Directors, the joint signatures of two (2) Managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or sole signature of any Person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles of Association and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the Managers.

11.1 The Managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Companies Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managers and other officers of the Company, as well as those Persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles of Association, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been Managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such Persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Companies Law, a Manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other Managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General Meetings**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles of Association, resolutions of the Shareholders shall be adopted at General Meetings.

12.2 If there are no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution. The Shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles of Association and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by any suitable written means of communication.

12.3 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share is entitled to one vote.

12.4 The sole Shareholder assumes all powers conferred by the Companies Law or these Articles of Association to the General Meeting. The decisions of the single Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1 The Shareholders may be convened or consulted by any Manager. The sole Manager or the Board of Managers, if any, must convene or consult the Shareholders following the request of Shareholders representing more than one-half of the corporate capital of the Company.

13.2 The Shareholders shall be convened or consulted by any suitable written means of communication.

13.3 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4 General Meetings shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another Person, who need not be a Shareholder, as his proxy by any suitable written means of communication.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the Ordinary Majority. If the proportion of more than fifty per cent (50%) of the corporate capital is not reached at the first General Meeting or first written consultation, Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

13.8 Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted at the Special Majority. However, in no case may the majority of Shareholders oblige any Shareholders to increase his participation in the Company.

13.9 The Shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Period and Annual General Meeting.

14.1 Unless otherwise provided herein, the Accounting Period shall begin on 1 January of each year and shall end on the 31 December of each year.

14.2 Each year, with reference to the Accounting Period, the sole Manager or the Board of Managers, if any, shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the Managers, the auditors, if any, and the Shareholders towards the Company.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the 31st May of each year at 10 a.m. and if such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

14.5 If there are no more than twenty-five (25) Shareholders, the annual General Meeting shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the General Meeting which shall take place within the time limit set forth by the Companies Law.

Art. 15. Auditor.

15.1 The Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) or approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) when so required by law.

15.2 The auditors shall be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

15.3 The auditors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement shall cease when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

16.2 The Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the following conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole Manager or the Board of Managers, if any;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Accounting Period, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the Shareholders;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the Accounting Period, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant Shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17. Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of General Meeting which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Share held by each Shareholder in the Company.

VII. Applicable Law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory provision

The first Accounting Period shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mr Yoram Hacohe, represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500.-) Shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to be entirely allocated to the corporate capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the sole Shareholder, passed the following resolutions:

1. Is appointed as sole Manager for an undetermined period:

Mr Gabor Kacsoh, born on 18 June 1974 in Budapest (Hungary), professionally residing at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L' an deux mille treize, le cinq juillet.

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Yoram Hacohen, né le 1^{er} mars 1970 au Canada, résidant professionnellement à 8 King David Street, POB 890, Jérusalem 91008 (Israël); ici représenté par Madame Emmanuelle Bauer, avocate aux Barreaux de Bruxelles et du Luxembourg, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les présents Statuts de la société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit.

Titre préliminaire - Définitions - Interprétation

Dans les présents Statuts, sauf lorsqu'une interprétation différente est nécessaire eu égard au contexte, les mots et expressions exposés ci-dessous auront le sens suivant:

| | |
|------------------------|---|
| “Associé” | tout détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales; |
| “Affilié” | toute Personne qui, directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle conjoint de, cette autre Personne; |
| “Assemblée Générale” | toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée, le cas échéant; |
| “Conseil de Gérance” | le conseil de gérance de la Société, tel que nommé, le cas échéant; |
| “EUR” | l'Euro, la monnaie en vigueur dans l'Union Economique et Monétaire de l'Union Européenne; |
| “Jour Ouvrable” | un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés; |
| “Gérant” | le gérant unique ou, le cas échéant, tout membre du Conseil de Gérance, tel que nommé de temps à autre; |
| “Loi sur les Sociétés” | la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée; |
| “Majorité Ordinaire” | un vote des Associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société; |
| “Majorité Spéciale” | une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société; ces voix peuvent être exprimées devant un notaire au Luxembourg, le cas échéant; |
| “Part Sociale” | toute part sociale dans le capital de la Société; |
| “Période Comptable” | une période (i) commençant à la date de constitution de la Société dans le cas d'une première période comptable et dans le cas d'une période comptable ultérieure le 1 ^{er} janvier de l'année concernée et (ii) prenant fin le 31 décembre suivant ou, dans le cas de la dernière période comptable de la Société, à la date à laquelle la Société est définitivement dissoute; |
| “Personne” | toute personne physique ou morale, en ce compris tout individu, société, gouvernement, état ou agence d'un état, ou toute association trust, association (avec ou sans personnalité morale) ou deux ou plus personnes précitées; |
| “Société” | Ishti, une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée; |
| “Statuts” | les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant. |

Dans les présents Statuts, les termes suivants sont à interpréter comme suit:

(a) Les intitulés des articles et des paragraphes utilisés dans les présents Statuts ne servent que de référence et n'ont aucune incidence sur leur interprétation.

(b) Les renvois à "écrit" comprennent tout mode non transitoire de reproduction visible des mots.

(c) Les renvois aux heures font référence au fuseau horaire de Luxembourg et les renvois à un jour font référence à une période de vingt-quatre (24) heures à compter de minuit.

(d) Les renvois au mot "comprend/comprennent" ou "y compris" (ou tout terme analogue) ne sont pas à interpréter comme impliquant une quelconque limitation et les mots de portée générale introduits par le mot "autre(s)" (ou tout terme analogue) ne sont pas réputés donner un sens restrictif en raison du fait qu'ils sont précédés ou suivis par des mots qui dénotent une catégorie particulière d'actes, de questions ou de choses.

(e) Sauf si le contexte exige expressément le contraire, les mots d'un genre donné comprennent tout autre genre, les mots qui renvoient à des individus sont réputés renvoyer à des entreprises et vice versa, les mots au singulier renvoient au pluriel et vice versa, et les mots qui renvoient à un tout sont à interpréter comme renvoyant également à toute partie de ce tout.

(f) Les renvois à des dispositions ou dispositifs légaux font référence à tout avenant, à toute modification, à toute prorogation, à tout remplacement ou à tout renouvellement de ladite disposition ou dudit dispositif (qu'ils soient antérieurs ou postérieurs aux présents Statuts), à tout dispositif remplacé ou modifié et à tout règlement, à tout instrument ou à toute ordonnance ou à toute législation subordonnée établie en vertu de ladite disposition ou dudit dispositif.

I. Caractéristiques principales de la Société

Art. 1^{er}. Forme juridique et Dénomination.

1.1 La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

1.2 La Société existe sous la dénomination sociale "Ishti".

1.3 Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société, la mention "S.à r.l." ou "société à responsabilité limitée", l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg suivi du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés ainsi que du montant du capital social.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

2.3 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

2.4 Des succursales, filiales ou tout autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

2.5 Lorsque le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les moyens de communication entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette, et, en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra, en outre, effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et détenir et exploiter de tels investissements, et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et tout autre titre représentatif d'obligations ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses Affiliés ou à toutes autres sociétés ou Personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou Personnes et, de manière générale, en sa faveur ou en faveur de toutes autres sociétés ou Personnes.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut aussi accorder toute assistance, par le biais de prêt, garanties ou de tout autre manière, y inclus, de manière accessoire, des services d'assistance administrative ou de commercialisation, à ses filiales et sociétés affiliées.

3.5 La Société peut, de façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des Associés adoptée à la Majorité Spéciale.

4.3 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) Parts Sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des Associés adoptée à la Majorité Spéciale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule Personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. La cession de Parts Sociales (inter vivos) à des non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale. Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4 Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1 La société est gérée par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Les Associés détermineront sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Les Gérants ne sont pas nécessairement Associés.

7.2 Les Gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Ordinaire.

Art. 8. Pouvoirs du/des Gérant(s).

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance ou conformément à l'article 10.2 des présents Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société est gérée par le Conseil de Gérance, celui-ci se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance par tout moyen écrit de communication adéquat. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

9.4 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant comme son mandataire par tout moyen écrit de communication adéquat. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant comme son mandataire par tout moyen non-écrit de communication, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les Personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées par tout moyen écrit de communication adéquat.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du Gérant unique ou, dans l'hypothèse où la Société est gérée par le Conseil de Gérance, les signatures conjointes de deux (2) Gérants.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute Personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des Gérants.

11.1 Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les Gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les Personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de Gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces Personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi sur les Sociétés, un Gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres Gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées Générales

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblée Générale.

12.2. Si le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq (25), les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire. Les Associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées par tout moyen écrit de communication adéquat.

12.3 Chaque Associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.4 L'Associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les Associés peuvent être convoqués ou consultés par tout Gérant de la Société. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance doit convoquer ou consulter les Associés à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les Associés sont convoqués ou consultés par tout moyen écrit de communication adéquat.

13.3 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant une autre Personne comme mandataire, Associé ou non, par tout moyen écrit de communication adéquat.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la Majorité Ordinaire. Si la proportion de plus de cinquante pour cent (50%) du capital social n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation

écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Nonobstant ce qui précède, les résolutions destinées à modifier les Statuts ou à dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par une Majorité Spéciale. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un Associé à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'à l'unanimité.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Période Comptable et Assemblée Générale annuelle.

14.1 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, la Période Comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de la Période Comptable, le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Gérants, des commissaires aux comptes ou du réviseur d'entreprises, le cas échéant, et des Associés de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le 31 du mois de mai de chaque année à 10h00 et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'Assemblée Générale qui devra se tenir dans les délais prévus par la Loi sur les Sociétés.

Art. 15. Commissaires.

15.1 La Société devra être supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréés lorsque la loi le requiert.

15.2 Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréées seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

15.3 Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises agréés seront élus pour une durée maximum de six (6) ans et seront rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils pourront décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde à un compte de réserve, de le reporter en application des dispositions légales en vigueur.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance;

(b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière Période Comptable, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les Associés;

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(e) si, après la clôture de la Période Comptable, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les Associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17. Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la loi ou la décision des Associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chaque Associé dans la Société.

VII. Loi applicable

18. Loi applicable. Il est fait référence à la Loi sur les Sociétés pour tous les points non réglés par les présents Statuts.

Disposition transitoire

La première Période Comptable commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Monsieur Yoram Hacohen, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire douze mille cinq cents (12.500,-) Parts Sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donné au notaire instrumentant.

Estimation des Frais

Les coûts, dépenses, et charges de toutes sortes qui incombent à la Société ou qui lui seront facturées en raison de sa constitution, ont été estimés à environ mille trois cents euros.

Décisions de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la Personne précitée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Associé unique, a pris les résolutions suivantes:

1. La Personne suivante est nommée en qualité de Gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabor Kacsoh, né le 18 juin 1974 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement à 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. BAUER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31545. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097956/626.

(130119327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Ease International S.A., Société Anonyme,
(anc. De Cante S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.695.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DE CANTE S.A.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 864 du 22 août 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société de DE CANTE S.A. en EASE INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1 des statuts.

3.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de DE CANTE S.A. en "EASE INTERNATIONAL S.A."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «EASE INTERNATIONAL S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, A. CLAESSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27388. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097721/70.

(130119381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

LANDIMMO Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.823.319,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 174.011.

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LANDEWYCK GROUP S.à r.l., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 7190, ici représentée par Madame Linda MOUAZ, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 juin 2013,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée LANDIMMO Real Estate S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 février 2013 numéro 405, matricule 1939-2400-020..

Laquelle comparante, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, déclare délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Approbation du projet d'apport en date du 13 mai 2013;
- 2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 6.793.319,- (SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT DIX-NEUF EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.000,- (TRENTE MILLE EUROS) à EUR 6.823.319,- (SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT DIX-NEUF EUROS) par la création et l'émission de 6.793.319 (SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT DIX-NEUF) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (UN EURO) chacune;
- 3) Souscription des parts sociales nouvelles par l'associé unique LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et libération par un apport de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» de la société apporteuse LANDEWYCK GROUP S.à r.l. à la société bénéficiaire LANDIMMO Real Estate S.à r.l., et ce, conformément au projet d'apport, en application de l'article 308bis-3 ainsi que des articles 285 et suivants de la loi du 10 août 1915 modifiée concernant les sociétés commerciales;
- 4) Modification afférente de l'article 6 des statuts;
- 5) Modification de l'article 3 des statuts;
- 6) Modification de l'article 7 des statuts;
- 7) Modification de l'article 13 des statuts;
- 8) Modification de l'article 14 des statuts;
- 9) Modification de l'article 15 des statuts;
- 10) Nouvelle numérotation des articles des statuts à compter de l'article 20 des statuts qui devient le nouvel article 19 des statuts;
- 11) Modification du nouvel article 22 des statuts (anciennement article 23);
- 12) Modification du nouvel article 23 des statuts (anciennement article 24).

Et déclare que:

- le projet d'apport établi par les organes de gestion des deux sociétés a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mai 2013 numéro 1166.

- Une attestation du Conseil de gérance, certifiant que les documents prévus à l'article 295 de la loi du 10 août 1915 modifiée concernant les sociétés commerciales ont été déposés pendant un (1) mois au siège social de la Société, restera annexée aux présentes (annexe 1).

Ensuite l'associé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet d'apport en date du 13 mai 2013 tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mai 2013 numéro 1166 (annexe 2).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 6.793.319,- (SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT DIX-NEUF EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.000,- (TRENTE MILLE EUROS) à EUR 6.823.319,- (SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT

DIX-NEUF EUROS) par la création et l'émission de 6.793.319 (SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT DIX-NEUF) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (UN EURO) chacune.

Ces parts sociales nouvelles sont créées avec jouissance rétroactive au 1^{er} janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice en cours.

Lesdites parts sociales sont complètement assimilées aux parts sociales anciennes et soumises, comme elles, à toutes les dispositions des statuts.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l., prénommée, ici représentée par Madame Linda MOUAZ, prénommée,

déclare souscrire les 6.793.319 (SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT DIX-NEUF) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par un apport de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» de la société apporteuse LANDEWYCK GROUP S.à r.l. au profit de la société bénéficiaire LANDIMMO Real Estate S.à r.l. et ce, conformément au projet d'apport.

La société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. ont décidé expressément, d'un commun accord, de soumettre l'apport de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» au régime des scissions (articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la loi du 10 août 1915 modifiée concernant les sociétés commerciales). En conséquence de ce qui précède, ledit apport entraîne de plein droit le transfert de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. à la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. et des actifs et des passifs qui s'y rattachent.

L'apport de ladite branche d'activités «immobilier» se fait dans les conditions telles que décrites dans l'article 308bis-3 de la loi modifiée concernant les sociétés commerciales, c'est-à-dire que la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. transfère, avec effet de transmission universelle, sans dissolution, une branche de ses activités, l'intégralité des actifs et passifs liés à l'exploitation de ladite branche et l'ensemble des droits et obligations y attachés (en ce inclus tous droits de propriété réels ou personnels existant au bénéfice ou venant grever la branche d'activités) à la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. moyennant une rémunération consistant en parts sociales de cette dernière.

Comme indiqué dans le projet d'apport susvisé, l'associé unique de la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. confirme qu'il renonce à l'établissement du rapport de l'organe de gestion de la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. et du rapport d'expert prévu par l'article 294 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et ce, conformément à l'article 296 de ladite loi.

L'assemblée confirme qu'il n'existe pas de porteurs d'autres titres conférant droit de vote.

La désignation ci-après des éléments d'actif apportés à la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. et des éléments de passif pris en charge par elle est faite sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. (annexe 3). Le transfert des éléments d'actif et de passif de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» par voie d'apport s'effectue sur base d'une évaluation à la valeur nette comptable desdits éléments; la valeur nette comptable ayant été déterminée moins de 6 mois avant la réalisation effective de l'apport.

Conformément à l'article 184 de la loi modifiée concernant les sociétés commerciales, le rapport du réviseur d'entreprises indépendant établi en vertu des articles 26-1 (2) et (3) et 32-1 (5) de ladite loi n'est pas requis car l'apport est effectué au profit d'une Société à Responsabilité Limitée.

L'assemblée déclare que, par dérogation au principe général de l'article 59 (1) L.I.R., la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. est autorisée d'un point de vue fiscal, sur base de l'article 59 (3) L.I.R., à procéder à l'apport de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» à la valeur comptable car d'une part la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. sont des sociétés de capitaux pleinement imposables résidant au Luxembourg et d'autre part car les actifs et passifs apportés sont constitutifs d'une branche complète et autonome d'activités.

La branche complète et autonome d'activités «immobilier» apportée se compose synthétiquement de:

ACTIVEMENT

Immeubles: EUR 6.768.371,-

A) Commune de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, Section HoA de Hollerich:

1) Numéro cadastral 490/7069, lieu-dit «rue de l'Industrie», place (occupée) bâtiment commercial, contenant 57 ares 70 centiares,

2) Numéro cadastral 434/7317, lieu-dit «rue de Hollerich», place, contenant 90 ares 85 centiares,

3) Numéro cadastral 491/6713, lieu-dit «rue de l'Industrie», place (occupée) bâtiment industriel ou artisanal contenant 1 hectare 06 ares 29 centiares,

4) Numéro cadastral 432/7005, lieu-dit «rue de Hollerich», place (occupée) bâtiment industriel ou artisanal, contenant 1 hectare 19 ares 00 centiares,

5) Numéro cadastral 490/6839, lieu-dit «rue de l'Industrie», place (occupée) bâtiment non défini, contenant 80 ares 25 centiares.

Total: 4 hectares 54 ares 09 centiares.

La moitié (1/2) indivise de:

- 6) Numéro cadastral 499/7189, lieu-dit «rue de la Fonderie», chemin d'exploitation, contenant 10 ares 15 centiares,
7) Numéro cadastral 499/5976, lieu-dit «rue de l'Industrie», place, contenant 62 centiares,

B) Commune d'Ettelbruck, Section C d'Ettelbruck:

- 1) Numéro cadastral 2783/6655, lieu-dit «Avenue des Alliés», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 04 ares 86 centiares,
2) Numéro cadastral 2783/6656, lieu-dit «Avenue des Alliés», place (occupée) bâtiment commercial, contenant 46 ares 30 centiares,
3) Numéro cadastral 2783/6657, lieu-dit «Avenue des Alliés», place (occupée) bâtiment commercial, contenant 15 ares 97 centiares,
4) Numéro cadastral 2789/7139, lieu-dit «Avenue des Alliés», place (occupée) bâtiment industriel ou artisanal, contenant 86 ares 70 centiares,
5) Numéro cadastral 2785/4071, lieu-dit «Avenue des Alliés», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 06 ares 60 centiares,
6) Numéro cadastral 2785/4287, lieu-dit «Avenue des Alliés», terre labourable, contenant 23 ares 10 centiares,
7) Numéro cadastral 2785/4288, lieu-dit «Avenue des Alliés» place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 20 ares.

Total: 2 hectares 03 ares 53 centiares.

Créances liées aux immeubles: EUR 24.948,-

Personnel:

Une (1) personne est dûment transférée par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. à la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l.

Le contrat de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» entre la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et le salarié affecté à cette branche complète et autonome d'activités «immobilier» apportée est transféré à la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. par l'effet de la loi.

Conformément aux articles L127-1 et suivants du chapitre VII du Code du travail, les droits et obligations résultant du contrat de travail ou de la relation de travail en cours d'exécution concerné par le transfert sont, du fait de ce transfert, transférés automatiquement à la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l.

Un avenant au contrat de travail sera signé pour l'employé concerné.

PASSIVEMENT

Dettes: EUR 0,-

Il résulte d'une attestation délivrée par le Conseil de gérance de la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. que la valeur comptable de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant la branche complète et autonome d'activités «immobilier» apportée (agencement et aménagement inclus des immeubles) est évaluée globalement à la somme de EUR 6.793.319,- (six millions sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix-neuf euros) (annexe 4).

L'actif net apporté par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. (correspondant à la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge) au titre de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» à la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. s'élève donc à:

TOTAL de l'actif: EUR 6.793.319,-

(six millions sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix-neuf euros)

TOTAL du passif: EUR 0,-

(zéro euro)

SOIT un actif net apporté de: EUR 6.793.319,-

(six millions sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix-neuf euros)

Aucune modification importante du patrimoine actif et passif ou circonstance nouvelle intéressant l'évaluation initiale de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» n'est intervenue entre la date d'établissement du projet d'apport et la date de la présente assemblée.

L'apport de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» réalisé aux termes des présentes aura, de convention expresse, une date d'effet comptable rétroactive au premier jour de l'exercice social en cours, soit au 1^{er} janvier 2013 et une date de transfert effectif et opérationnel au 30 juin minuit.

Origine de propriété des immeubles

La société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. (anciennement dénommée MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK S.à r.l.) est propriétaire des parcelles ci-avant désignées pour les avoir acquis comme suit:

- pour la parcelle ci-avant désignée sub A) 1) aux termes d'un acte de dissolution de société reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1987, numéro 570/87 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 9 juin 1987, volume 1087, numéro 83,

- pour la parcelle ci-avant désignée sub A) 2) pour l'avoir acquis de la société civile immobilière «SOCIETE CIVILE VIEILLE GARDE» avec siège social à Luxembourg, aux termes d'un acte de vente reçu par le prédit notaire Baden, en date du 8 novembre 1991, numéro 1927/91 de son répertoire transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 25 novembre 1991, volume 1275, numéro 135,

- pour la parcelle ci-avant désignée sub A) 3), celle-ci provient des anciens numéros 491/5582 et 491/3466 et de partie de l'ancien numéro 491/5583. Les anciens numéros 491/5582 et 491/5583 ont été acquis des ETABLISSEMENT PAUL WURTH S.A. aux termes d'un acte d'échange sous seing privé du 28 décembre 1933, enregistré le 2 janvier 1934, transcrit au bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 4 janvier 1934, volume 642, numéro 205. L'ancien numéro 491/3466 provient de HEINTZ VAN LANDEWYCK Joseph suivant acte de constitution de société du 21 février 1911 enregistrée le 7 mars 1911, introuvable au bureau des hypothèques à Luxembourg,

- pour la parcelle ci-avant désignée sub A) 4), celle-ci provient des anciens numéros à savoir:

a) partie des anciens numéros 432/1974 et 430exp.2/4567 provenant de HEINTZ VAN LANDEWYCK Joseph suivant acte de constitution de société du 21 février 1911 enregistrée le 7 mars 1911, introuvable au bureau des hypothèques à Luxembourg,

b) partie de l'ancien numéro 428/1782 acquis de Madame Madeleine MEYERS, veuve de Monsieur Théodore WENNER, aux termes d'un acte d'adjudication du 15 septembre 1895, enregistré le 16 septembre 1895, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 4 octobre 1895, volume 1064, numéro 22 et aux termes d'un acte de vente du 6 août 1895, enregistré le 16 août 1895, introuvable au bureau des hypothèques à Luxembourg,

c) partie de l'ancien numéro 428/1209 acquis de Madame Madeleine MEYERS, veuve de Monsieur Théodore WENNER, aux termes d'un acte d'échange du 11 août 1892, enregistré le 13 août 1892, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 12 septembre 1892, volume 1028, numéro 91,

d) partie des anciens numéros 432/1546 et 492/778 acquis des héritiers de Monsieur Auguste WIRTGEN aux termes d'un acte d'adjudication du 27 août 1890 enregistré le 4 septembre 1890, introuvable au bureau des hypothèques à Luxembourg,

e) partie des anciens numéros 430 et 432/22 acquis de Monsieur Auguste WIRTGEN aux termes d'un acte d'échange du 23 octobre 1887, enregistré le 2 novembre 1887, introuvable au bureau des hypothèques à Luxembourg,

f) partie de l'ancien numéro 428/1210 acquis de Monsieur Pierre MEYER-MRECHES aux termes d'un acte de vente du 18 septembre 1887, enregistré le 26 septembre 1887, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 19 novembre 1887, volume 946, numéro 74.

g) partie de l'ancien numéro 430exp.2/1266 acquis de la société de MINES ET HAUTS FOURNEAUX DE DIFFER-DANGE aux termes d'un acte d'adjudication du 2 septembre 1887, enregistré le 7 septembre 1887, introuvable au bureau des hypothèques à Luxembourg,

- pour la parcelle ci-avant désignée sub A) 5), celle-ci provient des anciens numéros 490/6646 et 452/6645 acquis de la SOCIETE CIVILE DES IMMEUBLES JOSEPH HEINTZ aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Roger Wûrth, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 février 1963, numéro 103/1963 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 22 mars 1963, volume 273, numéro 64.

- pour la parcelle ci-avant désignée sub A) 6), celle-ci provient de l'ancien numéro 499/6714 qui provient lui-même des anciens numéros 499/5974 et partie du numéro 491/6274. Le numéro cadastral 499/5974 a été acquis de la SA USINE A GAZ HOLLERICH aux termes d'un acte de vente sous seing privé du 28 octobre 1937, enregistrée le 29 octobre 1937, introuvable au bureau des hypothèques. Le numéro cadastral 491/6274 a été acquis de la MANUFACTURE DE TABACS aux termes d'un acte d'échange sous seing privé du 3 novembre 1937, enregistré le 3 novembre 1937, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 5 novembre 1937, volume 728, numéro 98.

- pour la parcelle ci-avant désignée sub A) 7), celle-ci provient de l'ancien numéro 507/4654 acquis de la société anonyme MANUFACTURE DE TABACS aux termes d'un acte d'échange sous seing privé du 3 novembre 1937, enregistré le 3 novembre 1937, transcrit au bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 5 novembre 1937, volume 728, numéro 98.

- pour la parcelle ci-avant désignée sub B) 1), celle-ci a été acquise de la société à responsabilité limitée «FIXMER S. à r.l.» avec siège social à Luxembourg, aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbrück, en date du 13 août 1999, numéro 620 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch, le 1er septembre 1999, volume 1000, numéro 135,

- pour les parcelles ci-avant désignées sub B) 2), 3), et 4), celles-ci ont été acquises de la société P.LORILLARD S. à r.l. avec siège social à Ettelbrück, aux termes d'un acte de vente de cession de parts et dissolution reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1978, numéro 494/78, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 25 juillet 1978, volume 486, numéro 113,

- pour les parcelles ci-avant désignées sub B) 5 et 6), celles-ci ont été acquises de Madame Margot BEILER veuve de Monsieur Alphonse MÜLLER, demeurant à Ettelbrück, aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbrück, en date du 6 mai 1981, numéro 297 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch, le 22 mai 1981, volume 550, numéro 116,

- et pour la parcelle ci-avant désignée sub B) 7), celle-ci a été acquise de Madame Suzette OLINGER demeurant à Ettelbrück et de Monsieur Oscar ENGELMANN demeurant à Anvers (Belgique), aux termes d'un acte de vente reçu par le prédit notaire Marc Cravatte, en date du 9 juillet 1980, numéro 519 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch, le 22 juillet 1980, volume 532, numéro 91.

Les biens immobiliers ci-dessus désignés sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la Société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs.

Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition soit pour raison de mauvais état, soit de vices cachés, soit pour erreur dans les indications cadastrales et les contenances exprimées, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la Société.

Les immeubles sont apportés sous les garanties ordinaires de droit quitte et libre de toutes charges privilégiées et hypothécaires.

L'apporteur déclare que certains immeubles apportés font l'objet d'un bail. La Société est subrogée dans tous les droits et obligations y attachés.

La Société a la jouissance et la propriété des immeubles apportés à compter de ce jour et à charge d'en payer et supporter à compter de la même date tous impôts, taxes et contributions quelconques.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 6.823.319,- (SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT DIX-NEUF EUROS) représenté par 6.823.319 (SIX MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT DIX-NEUF) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (UN EURO) chacune.»

Quatrième résolution

L'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des statuts, suivant application de l'article 22 (1).»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues tant par les présents statuts que par l'article 199 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en vertu d'une délibération de l'assemblée générale suivant application de l'article 22 (1).»

Sixième résolution

L'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chacun des associés sont transmissibles moyennant les conditions et formalités énoncées ci-après, sous peine de nullité.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, suivant application de l'article 22 (1).

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants suivant application de l'article 22 (1).

Dans le cas du deuxième paragraphe du présent article le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.»

Septième résolution

L'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** En cas de pluralité d'associés lors de la création de parts nouvelles, payables en numéraire, ou de toute forme d'augmentation de capital, et, sauf décision contraire de l'assemblée générale extraordinaire suivant application de

l'article 22 (1), les associés ont un droit de préférence à la souscription de ces parts dans la proportion du nombre de parts anciennes que chacun d'eux possède à ce moment.»

Huitième résolution

L'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** Le droit de préférence s'exercera dans les formes, délais et conditions déterminés par la décision de création des parts nouvelles.»

Neuvième résolution

Une nouvelle numérotation des articles des statuts est mise en place de la manière suivante:

L'article 20 devient le nouvel article 19
L'article 21 devient le nouvel article 20
L'article 22 devient le nouvel article 21
L'article 23 devient le nouvel article 22
L'article 24 devient le nouvel article 23
L'article 25 devient le nouvel article 24
L'article 26 devient le nouvel article 25
L'article 27 devient le nouvel article 26
L'article 28 devient le nouvel article 27
L'article 29 devient le nouvel article 28
L'article 30 devient le nouvel article 29
L'article 31 devient le nouvel article 30
L'article 32 devient le nouvel article 31
Et l'article 33 devient le nouvel article 32.

Dixième résolution

Le nouvel article 22 des statuts (anciennement article 23) est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22.**

(1) En cas d'associé unique ou au cas où un associé détiendrait plus de 75% des parts sociales, ce sera l'assemblée générale de cet associé qui sera déterminante pour la prise de décision (cf. articles 22/23/24/25/26 des statuts) de cet associé.

(2) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés ou par voie de résolutions circulaires à la majorité simple sauf mention contraire contenue aux présents statuts.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Onzième résolution

Le nouvel article 23 des statuts (anciennement article 24) est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 23.** Les associés sont convoqués aux assemblées générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de 50% du capital social ou encore par le Comité consultatif dans les cas et selon les modalités fixées dans son règlement intérieur.

Une convocation écrite à toute assemblée générale est donnée à tous les associés au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Evaluation des frais,

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 10.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MOUAZ et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31380. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098088/331.

(130119519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

CLS Palisade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.634.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.155.

—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Les démissions de Madame Sandra Calvaruso et de Monsieur Jérôme Costa en tant que gérants sont acceptées avec effet au 8 juillet 2013.

- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094666/17.

(130114843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Armodios S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Expert Immo S.à r.l.).

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.937.

—
L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1. Madame Fadila MESSAI, employée, née à Constantine, (Algérie), le 26/03/1977, demeurant à L-3650 Kayl, 15, Grand Rue,

2. Monsieur Jean-Marc ENGELMANN, né le 10/07/1974 à Ettelbruck, demeurant 24, Merchterwee à Hoscheid, et

3. Monsieur Michael ACKERMAN, né le 16/01/1978 à Uccle (Belgique) demeurant 7a, rue du Cimetière L-8824 Perlé.

La comparante sub 1, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Madame Fadila MESSAI, précitée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EXPERT IMMO S.à r.l., établie et ayant son siège à L-3249 Bettembourg, 34, rue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker de résidence à Hesperange, en date du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 5 janvier 2011 et modifié par du notaire Martine Decker, précitée, en date du 11 janvier 2011 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 14 avril 2011, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156937 (la "Société"); et

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante Madame Fadila MESSAI, ici présente, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à quinze mille euros (EUR 15.000) par la création et l'émission de vingt (20) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les vingt (20) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR), divisé en cent vingt (120) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, entièrement libérées.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en ARMODIOS S. à r.l.

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société qui se lira comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ARMODIOS S. à r.l.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du L-3249 Bettembourg, 34, rue J.F. Kennedy à L - 9051 Ettelbruck, 105 Grand Rue et de modifier en conséquence l'article 2 §1 des statuts de la société qui se lira comme suit:

Art. 2. §1. Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui se lira comme suit:

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la gestion, l'administration, la promotion, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers par location, vente, échange et de toute autre manière, et les activités d'administrateur de biens-syndics et de co-propriétés de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet présenté.

ENSUITE LES COMPARANTS SUB 2 ET 3, ICI PRESENTS SONT INTERVENUS ENSEMBLE AVEC L'ASSOCIÉ UNIQUE ET ONT REQUIS LE NOTAIRE INSTRUMENTANT D'ACTER LES CESSIONS DE PARTS SOCIALES SUIVANTES:

Madame Fadila MESSAI, prénommée, déclare par la présente céder:

(i) 40 (quarante) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Monsieur Jean-Marc ENGELMANN, précité, qui accepte au prix convenu entre parties à savoir cinq mille euros (EUR 5.000), ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire; et

(ii) 40 (quarante) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Monsieur Michael ACKERMAN précité, qui accepte au prix convenu entre parties à savoir cinq mille euros (EUR 5.000), ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire.

Les Associés déclarent que la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

| | |
|---|--------------------|
| - Madame Fadila MESSAI | 40 parts |
| - Monsieur Jean-Marc ENGELMANN, | 40 parts |
| - Monsieur Michael ACKERMAN, | 40 parts |
| TOTAL: | 120 parts sociales |

En outre, les Associés décident à l'unanimité:

- de nommer un gérant technique pour une durée indéterminée à savoir Monsieur Jean-Marc ENGELMANN, né le 10/07/1974 à Luxembourg demeurant 24, Merchterwee à Hoscheid;
- de désigner Madame Fadila MESSAI, en qualité de gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée; et
- que la Société sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Ensuite Madame Fadila MESSAI et Monsieur Jean-Marc ENGELMANN, prénommés agissant en qualité de gérant administratif et de gérant technique de la Société déclarent ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

101073

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fadia Messai, Jean-Marc Engelmann, Michael Ackerman, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30638. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097796/99.

(130118855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Spark Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.153.

—
Cession de parts sociales

Entre

Monsieur Laurent POECKES (19780111235), demeurant à L-3784 Tétange-58, rue de Rumelage

Et

Madame Chantal POECKES-MEYERS (19740221224), demeurant à L-3784 Tétange-58, rue de Rumelage.

Monsieur Laurent POECKES cède l'intégralité de sa participation dans la s.à r.l SPARK ENERGY SOLUTIONS avec siège au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, soit 30 parts sociales à Madame Chantai POECKES-MEYERS, demeurant à L-3784 Tétange - 58, rue de Rumelage, qui accepte et ce à titre non onéreux.

La présente cession a été notifiée aux autres associés par lettre recommandée datée du 5 juin 2013, qui ont accepté la cession de parts à l'unanimité en assemblée tenue le 12 juin au siège social de la société.

Enregistré à Luxembourg Acte Civils, le 29 juin 2013. Relation: LAC/2013/28040. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur.

Fait à Tétange, le 13 juin 2013.

Laurent POECKES / Chantal POECKES-MEYERS.

Référence de publication: 2013094699/20.

(130114378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Ceraminvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.177.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président, Administrateur et Administrateur-Délégué,

- Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué,

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg. Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de FIDESCO S.A. Administrateur,

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013094905/20.

(130115762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Etablissements L. Rossi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 53, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 57.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094996/9.

(130115736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg G 115.

Bilan au 31 décembre 2012

| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|-------------------|------------------|
| A. Capital SOUSCRIT NON-VERSÉ | | |
| DONT APPELÉ N: | | |
| N-1: | | |
| B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT | | |
| C. ACTIF IMMOBILISÉ | | |
| I. Immobilisations incorporelles | 5 210,95 | 7 223,45 |
| II. Immobilisations corporelles | 11 487,55 | 16 799,96 |
| III. Immobilisations financières | | |
| Total (C) | <u>16 698,50</u> | <u>24 023,41</u> |
| D. ACTIF CIRCULANT | | |
| I. Stocks | | |
| II. Créances | | |
| 1. Échéance < 1 an | 21 796,26 | 23 000,00 |
| 2. Échéance > 1 an | | |
| III. Valeurs mobilières | | |
| IV. Avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisse | 62 033,11 | 39 279,10 |
| Total (D) | 83 829,37 | 62 279,10 |
| E. COMPTES DE REGULARISATION | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E+F) | <u>100 527,87</u> | <u>86 302,51</u> |
| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
| A. CAPITAUX PROPRES | | |
| I. Capital souscrit | 4 957,87 | 4 957,87 |
| II. Primes d'émission | | |
| III. Réserves de réévaluation | | |
| IV. Réserves | | |
| V. Résultats reportés | 26 608,03 | 6 466,45 |
| VI. Résultat de l'exercice VII.Acomptes sur dividendes | 4 636,09 | 20 141,58 |
| VIII. Subvent, d'investiss, en capital | | |
| IX. Plus-values immunisées | | |
| Total (A) | <u>36 201,99</u> | <u>31 565,90</u> |
| B. DETTES SUBORDONNÉES | | |
| C. PROVISIONS | 2 570,00 | 21 995,00 |
| D. DETTES NON SUBORDONNÉES | | |
| 1. Échéance < 1 an | 57 830,28 | 31 016,01 |
| 2. Échéance > 1 an | | |
| Total (C) | <u>57 830,28</u> | <u>31 016,01</u> |
| E. COMPTES DE RÉGULARISATION | 3 925,60 | 1 725,60 |
| TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E) | <u>100 527,87</u> | <u>86 302,51</u> |

Compte de profits et Pertes de l'exercice 2012

| | 2012 | 2011 |
|--|------------|------------|
| 1. à 2. Charges brutes | 354 924,08 | 155 161,76 |
| 3. Frais de personnel | | |
| a) salaires et traitements | 141 020,08 | 116 123,42 |
| b) charges sociales | 18 158,79 | 16 089,41 |
| c) pensions complémentaires | | |
| d) autres charges sociales | | |
| 4. Corrections de valeur | | |
| a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles | 7 324,91 | 2 814,19 |
| b) sur éléments de l'actif circulant | | |
| 5. Autres charges d'exploitation | 39,00 | 78,00 |
| 6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières | | |
| 7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. | | |
| Moins-values de cessions des valeurs mobilières | | |
| 8. Intérêts et autres charges assimilées | | |
| a) concernant des entreprises liées | | |
| b) autres intérêts et charges | 355,01 | 217,59 |
| 9. Charges exceptionnelles | 0,00 | 0,00 |
| 10. Impôts sur le résultat | | |
| 11. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus | | |
| 12. BENEFICE DE L'EXERCICE | 4 636,09 | 20 141,58 |
| TOTAL | 526 457,96 | 310 625,95 |
| | 2012 | 2011 |
| 1. à 5. Produits bruts | 507 733,14 | 308 081,40 |
| 6. Produits des immobilisations financières | | |
| a) provenant d'entreprises liées | | |
| b) autres produits de participation | | |
| 7. Produits des éléments financiers de actif circulant | | |
| a) provenant d'entreprises liées | | |
| b) autres produits de participation | | |
| 8. Autres intérêts et produits financiers | | |
| a) provenant d'entreprises liées | | |
| b) autres intérêts et produits financiers | 844,99 | 1 323,36 |
| 9. Produits exceptionnels | 17 879,83 | 1 221,19 |
| 10. PERTE DE L'EXERCICE | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 526 457,96 | 310 625,95 |

Budget prévisionnel 2012

approuvé par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 30.01.2012

DEPENSES

| | |
|---|--------------|
| Programme de manifestations | 65'068.00 € |
| Bibliothèque publique, archives | 5'600.00 € |
| Manifestations exceptionnelles | 270'000.00 € |
| Frais Imprévus | 10'000.00 € |
| Administration | 183 732.00 € |
| Frais de représentation | 6'600.00 € |
| TOTAL | 540'827.00 € |

RECETTES

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Dons / Sponsoring | 216'000.00 € |
| Subvention publique | 50'000.00 € |
| Subvention OAI | 25'000.00 € |

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Recettes exceptionnelles | 250'000.00 € |
| TOTAL | 541.000.00 € |

Référence de publication: 2013097814/102.

(130119293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

GFI Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of June,

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GFI Software S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 147.127 incorporated pursuant to a notarial deed on 10 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1507 on 5 August 2009. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed on 31 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1003 on 26 April 2013.

The meeting opened at 7:00 p.m. with Maître Saskia Myners, avocat à la cour, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designated Maître Anne Mauske, Avocat, residing at Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mr. Luis Aguerre Enriquez, Doctor en Derecho, residing at Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the Company's share capital by an amount of one hundred twelve euro and seven cents (EUR 112.07) so as to reduce it from its current amount of three hundred sixty-eight thousand nine hundred thirty-two euro and eighty-eight cents (EUR 368,932.88) to three hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty euro and eighty-one cents (EUR 368,820.81) by the cancellation of eleven thousand two hundred seven (11,207) common shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, temporarily held by the Company.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company has an issued share capital of three hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty euro and eighty-one cents (EUR 368,820.81) represented by thirty-six million eight hundred eighty-two thousand eighty-one (36,882,081) common shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the members of the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's share capital by an amount of one hundred twelve euro and seven cents (EUR 112.07) so as to reduce it from its current amount of three hundred sixty-eight thousand nine hundred thirty-two euro and eighty-eight cents (EUR 368,932.88) to three hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty euro and eighty-one cents (EUR 368,820.81) by cancellation of eleven thousand two hundred seven (11,207) common shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

As a consequence of the share cancellation, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company has an issued share capital of three hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty euro and eighty-one cents (EUR 368,820.81) represented by thirty-six million eight hundred eighty-two thousand eighty-one (36,882,081) common shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «GFI Software S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147.127, constituée en vertu d'un acte notarié en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1507, le 5 août 2009. Les statuts ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte notarié en date du 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003, le 26 avril 2013.

L'assemblée s'est ouverte à 19h00 sous la présidence de Maître Saskia Myners, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné Maître Anne Mauske, Avocat, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Maître Luis Aguerre Enriquez, Doctor en Derecho, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent douze euros et sept cents (EUR 112,07) afin de le réduire de son montant actuel de trois cent soixante-huit mille neuf cent trente-deux euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 368.932,88) à trois cent soixante-huit mille huit cent vingt euros et quatre-vingt-un cents (EUR 368.820,81) par l'annulation d'onze mille deux cent sept (11.207) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, temporairement détenues par la Société.

2. Modification corrélative de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-huit mille huit cent vingt euros et quatre-vingt-un cents (EUR 368.820,81), représenté par trente-six millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-un (36.882.081) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; que cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée lors de cette assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à la tenue de celle-ci, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que l'assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent douze euros et sept cents (EUR 112,07) afin de le réduire de son montant actuel de trois cent soixante-huit mille neuf cent

trente-deux euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 368.932,88) à trois cent soixante-huit mille huit cent vingt euros et quatre-vingt-un cents (EUR 368.820,81) par l'annulation d'onze mille deux cent sept (11.207) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de l'annulation d'actions, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-huit mille huit cent vingt euros et quatre-vingt-un cents (EUR 368.820,81), représenté par trente-six millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-un (36.882.081) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société sont estimés à mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des même comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, les mandataires desdites comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. MYNERS, A. MAUSKE, A. ENRIQUEZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: EAC/2013/8471. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013097882/129.

(130119179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ISP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 178.635.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten Tag im Monat Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Franz Siegfried PÜTZ, Ingenieur, geboren am 9. März 1942 in Dernbach (Deutschland), wohnhaft zu L-6681 Merttert, 1, Rue de Manternach,

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: "ISP LUX S.A.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Merttert-Wasserbillig.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Merttert verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet wer-

den, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung von Ingenieur- und Prüfungsleitungen von Verkehrsanlagen, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann. Des Weiteren hat die Gesellschaft zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Eine eigene Handelstätigkeit außerhalb des Gesellschaftszweckes ist der Gesellschaft verwehrt.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt FÜNFZIGTAUSEND Euro (EUR 50.000,-) eingeteilt in EINTAUSEND (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von FÜNFZIG Euro (EUR 50,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendarstage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Mai um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2014 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Kapitalzeichnung

Die gesamten EINTAUSEND (1.000) Aktien wurden durch Herr Franz Siegfried PÜTZ, vorgenannt, gezeichnet und zu einhundert Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von FÜNFZIGTAUSEND Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf eins, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2019.

3.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Franz Siegfried PÜTZ, vorbenannt.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, Route de Trèves, eingetragen im Handelsregister Luxemburg B 70580.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Franz Siegfried PÜTZ, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juillet 2013. LAC / 2013 / 31340. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 15. Juli 2013.

Référence de publication: 2013097986/168.

(130119528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

JM-Key-CTO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 178.601.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

le huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jean-Michel BECAR, Consultant en technologies de l'Internet, né à Valenciennes (France), le 06 décembre 1965, demeurant Beethovengasse 3/14, A-1090 Vienne (Autriche),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Vienne (Autriche), le 27 mai 2013.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la personne prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet.

La Société aura pour objet social principal l'exploitation de la propriété intellectuelle.

La Société aura encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La Société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de «JM-Key-CTO S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée.

La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Pétange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire

des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

| Associé | Capital souscrit (EUR) | Nombre et classes de parts sociales | Libération (EUR) |
|---------------------------------------|------------------------------|--|---------------------|
| M. Jean-Michel BECAR, prénommé; | 12'500.- | 100 | 12'500.- |
| Total: | 12'500.- | 100 | 12'500.- |

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Jean-Michel BECAR, Consultant en technologies de l'Internet, né à Valenciennes (France), le 06 décembre 1965, demeurant Beethovengasse 3/14, A-1090 Vienne (Autriche).

Le gérant a, en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société, les pouvoirs le plus étendus pour engager valablement ladite Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8901. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013098006/175.

(130118344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Polenergia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.779.

In the year two thousand and thirteen, on the stwentieth day of June.

In front of Maître Jean SECKLER, notary public residing in the city of Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Kulczyk Real Estate Holding 2 S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered under number B 137779 with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Francis KESSELER on 19 March 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-1121 on 7 May 2008.

There appeared:

Polenergia Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered under number B100856 with the Luxembourg Trade and Companies Register, (herewith the "sole shareholder"),

here duly represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 17 June 2013.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record what follows:

I. - That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Change of the name of the Company into "Polenergia International S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of the article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the new name of the Company following the change described in resolution 2. above;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions are taken:

First resolution

The sole shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened, and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the above named agenda.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change immediately the Company's name from "Kulczyk Real Estate Holding 2 S.à r.l." into "Polenergia International S.à r.l.".

Third resolution

The sole shareholder consequently resolves to amend article 4 of the Company's articles of association in order to read it as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of "Polenergia International S.à r.l.".

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Kulczyk Real Estate Holding 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137779 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Francis KESSELER le 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1121 du 7 mai 2008.

A COMPARU:

Polenergia Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100856, (ci-après l'«associée unique»),

dûment représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 juin 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentés de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'associée unique déclare avoir été valablement et préalablement informée.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de nom de la Société;
3. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau nom de la Société suivant le changement décrit dans la résolution 2. ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associée unique, les résolutions suivantes sont adoptées:

Première résolution

L'associée unique décide de renoncer à son droit d'être convoquée préalablement à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour et se considère valablement convoquée et, en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer immédiatement le nom de la Société changé de «Kulczyk Real Estate Holding 2 S.à r.l.» en «Polenergia International S.à r.l.».

Troisième résolution

L'associée unique décide par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Polenergia International S.à r.l.».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.100,- (mille cent euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est ajournée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date mentionné en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, la prédite personne a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2013. Relation GRE/2013/2581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098021/113.

(130118776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Xylem Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.321.825,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 172.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013094714/13.

(130115795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Chorus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013094918/13.

(130115192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

FMC Finance VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 146.877.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire le 26 juin 2013

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013:

- Madame Gabriele DUX, avec adresse professionnelle au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg; administrateur
- Monsieur Andrea STOPPER, avec adresse privée au 23 C, Cantonale, CH-6928 Manno, Suisse; administrateur
- Monsieur Khaled BAHI, avec adresse privée au Parc Médicis, 47, avenue des Pépinières, F-94832 Fresnes Cedex, France; administrateur

- La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095033/19.

(130115835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.969.325,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.135.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 17 juin 2013 que:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est sis au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été reconduit dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé des comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 Juillet 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013094837/17.

(130115024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

First Solid Rock Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.005.

—
Veuillez noter que, suite à la décision de l'Associé unique de la Société, intervenue en date du 26 Juin 2013,

- Andreas Mangrich démissionne du poste de gérant avec effet au 28 Juin 2013;

- Robert Strietzel, né le 10 Septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, de nationalité allemande et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé au poste de gérant avec effet au 28 Juin 2013.

Par conséquent, à partir du 28 Juin 2013, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Jorge Perez Lozano, gérant;

- Robert Strietzel, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge Perez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2013095008/18.

(130115105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Credo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.200.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate aussi le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur délégué:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013094931/18.

(130115364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.
